

Luxembourg, le 15 février 2006

Henri KOX
Député DÉI GRÉNG



PL 4673B

Motion

La Chambre des Député-e-s,

considérant :

- qu'en cas de coexistence entre l'agriculture conventionnelle ou biologique et l'agriculture d'OGM, il est tout à fait possible que des graines ou des plantes brevetées se retrouvent accidentellement dans des exploitations conventionnelles ou biologiques ;
- que l'agriculteur canadien Percy Schmeiser fut attaqué en justice pour avoir planté illégalement un colza génétiquement modifié et breveté, bien que la contamination de son exploitation agricole par les semences brevetées fut non intentionnelle et que la société Monsanto argumenta que l'agriculteur devait toujours payer des dédommagements, peu importe si la contamination est accidentelle ou non ;
- qu'il est essentiel de protéger également les agriculteurs luxembourgeois contre toute réclamation des titulaires de brevet en cas de présence accidentelle ou techniquement inévitable de matière biologique brevetée ;
- que lors de sa réunion du 15 décembre 2005, la majorité des membres de la Commission de l'Economie, ainsi que le Ministre de l'Economie présent au cours des discussions ont approuvé les idées sous-jacentes à l'amendement de M. Henri Kox ;
- que la Commission a proposé d'intégrer la formulation suivante non pas à travers le projet de loi 4673, mais par le projet de loi 5380 : « *La protection visée aux articles 47bis et 47ter ne s'étend pas à la matière biologique obtenue par reproduction non intentionnelle ou techniquement inévitable par un agriculteur à des fins d'exploitation agricole.* » ;
- que cette protection explicite a également été retenue par les législateurs allemand, autrichien et suisse ;

Invite le Gouvernement:

- à intégrer le contenu de cet amendement dans le Projet de loi n°5380 portant réglementation du commerce des semences et plants et concernant la mise en culture de semences et de plants génétiquement modifiés, qui modifiera la loi du 20 juillet 1990 du régime des brevets d'invention.

Henri Kox

Camille Gira

Claude Adam

Viviane Loschetter

François Bausch